



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 18 janvier 2022]

Date de la convocation

12 janvier 2022

Date d'affichage

19 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Martine VIOLETTE, Arnaud ELGOYHEN, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 007/ 2022

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour la constitution d'un parcours du patrimoine concernant le faubourg Saint-Antoine et celui du quartier de l'abbaye

Madame le maire rappelle aux conseillers que le faubourg Saint-Antoine, proche du centre-ville, a gardé de nombreux témoignages de l'histoire de la cité.

Afin de valoriser ce périmètre sur le plan touristique, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subventions aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DETR), du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour la mise en place d'un parcours du patrimoine.

Cette opération de mise en valeur se traduira notamment par la restauration d'un élément emblématique : la croix du Foiral, aujourd'hui située sur la place Jean Moulin, et qui a été érigée en 1829.

L'itinéraire du patrimoine intégrera le quartier de l'abbaye, qui recèle plusieurs bâtiments caractéristiques : tour de guet, pigeonnier, hôtels particuliers.

Un guide du parcours sera édité dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire ».

Madame le maire propose aux élus d'approuver cette demande de subvention, conformément au plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 69 985€ H.T.

Subvention État (25 %) : 17 496 €

Subvention Conseil Régional (15 %) : 10 498 €

Subvention Conseil Départemental (15 %) : 10 498 €

Subvention Europe (11 %) : 7 638 €

Ville de Gaillac (34 %) : 23 855 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès des institutions mentionnées plus haut les concours financiers détaillés dans le tableau de financement présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 19 janvier 2022